



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pourvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/02/10 - OBJET : Rapport annuel sur l'utilisation du FSRIF et de la DSU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2121-29,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991, instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes,

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2022 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2022 en application de l'article L. 1613-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France n° IDF-2022-06-27-00006 du 27 juin 2022 portant contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un rapport d'utilisation de ces dotations,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

ND

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité le rapport d'utilisation pour l'année 2022 du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) tel que présenté ci-dessous :

Domaine d'intervention	Localisation	Construction, travaux, acquisition...	Montant global	Part FSRIF en €	Part DSU en €
Digitalisation	Services municipaux	Acquisition d'équipements (2183 - 020)	153 671,15	153 000,00	
Educatif	écoles maternelles	Travaux (21312 - 211)	330 958,38		300 000,00
Educatif	écoles primaires	Travaux (2313 - 212)	2 697 191,36	489 809,00	250 000,00
Associatif	Maison des associations	Travaux (2313 - 020 - Maison associations)	683 833,63	100 000,00	215 418,00
Performance énergétique	Eclairage public	Travaux (21538 - 814)	199 316,45	190 000,00	
Total			4 064 970,97	932 809,00	765 418,00

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 14 FEV. 2024
et par publication en ligne le : 14 FEV. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 14 FEV. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 12 février 2024

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc





Le 12 février 2024

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE




Le 13 février 2024